



Mairie de
Tourville Sur Odon

4 Rue du château
14210

Tél : 02 31 80 99 80

Mail : mairie-tourville-sur-odon@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Mars 2023

Date de convocation : 06. Mars 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 14 Mars, à 19h15, Le Conseil Municipal de la Commune de Tourville sur Odon, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Didier BOULEY Maire.

Etaient présents :

Catherine REGNIER - Nicolas RENARD - Aurélie BLONDEL - Laurence COUDRAIS - David HEBERT - Olivier LE MEILLEUR - Carole TURQUETIL - Jérôme VIBERT

Le conseil municipal est composé de 13 membres en exercice, 9 membres sont présents

Absent : Olivier HUET

Absentes excusées : Françoise LAMBERT- Fabienne MANSION -

Absente représentée : Claire BARUCHELLO (pouvoir à Laurence COUDRAIS)

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :
Monsieur Nicolas RENARD est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du précédent conseil est approuvé.

Ordre du jour de la séance :

- Vote du Compte de Gestion 2022 du percepteur – Délibération
- Vote du Compte Administratif 2022 – Délibération
- Affectation du résultat 2022 – Délibération
- Vote du Budget Primitif 2023 – Délibération
- Vote des Taux des impositions locales pour l'année 2023 – Délibération
- Vote des subventions aux associations 2023 – Délibération
- Révision tarifs accueil périscolaire 2023/2024 – Délibération
- Tarif location salle polyvalente – Délibération
- Durée amortissement subvention d'investissement – Délibération
- Subvention Vélo à Assistance Electrique – Délibération
- Indemnité de fonction des élus – Délibération
- Participation au marché Acquisition de produits et matériels d'entretien – Délibération
- Recensement population 2023
- Informations diverses
- Tour de table

❖ **Ordre du jour :**

➤ **Vote du Compte de Gestion 2022 du percepteur - Délibération n° 14-03-2023-01**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de CAEN MUNICIPALE à la clôture de l'exercice, et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Après en avoir délibéré le compte de gestion 2022 est voté à l'unanimité des présents.

➤ **Vote du compte administratif de l'exercice 2022 – Délibération n° 14-03-2023-02**

Après le vote du compte de gestion, il est procédé au vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire s'étant retiré et arrête ainsi les comptes :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses prévues : 908 767,00 €	Recettes prévues : 908 767,00 €
Dépenses réalisées : 160 407,59 €	Recettes réalisées : 89 829,23 €
Reste à réaliser : 14 829,00€	Reste à réaliser : 0

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 1 566 522 €	Recettes prévues : 1 566 522 €
Dépenses réalisées : 667 374,88 €	Recettes réalisées : 1 634 043,42 €
Reste à réaliser : 0.00	Reste à réaliser : 0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement	: Déficit de 70 478,36 €
Fonctionnement	: Excédent de 966 668,54 €
Résultat global	: Excédent de 896 190,18 €

Voté à l'unanimité

➤ **Affectation des résultats 2022 – Délibération n° 14-03-2023-03**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	123 661,41 €
-un excédent reporté de :	843 007,13 €
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	<i>966 668,54 €</i>

-un Déficit d'investissement de :	70 478,36 €
-un Déficit des restes à réaliser de :	14 829,00 €
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	<i>85 307,36 €</i>

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

-RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : Excédent 966 668,54 €

-AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 85 307,36 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 881 361,18 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Déficit 70 478,36€

Voté à l'unanimité

➤ **Vote du Budget Primitif de l'année 2023 - Délibération n° 14-03-2023-04**

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
		Budget 2023	Réalisé 2022			Budget 2023	Réalisé 2022
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			966 669	DEFICIT D'INVESTISSEMENT			-70 478
Résultat de l'exercice			123 661	Résultat de l'exercice			-76 983
Total Dépense			667 375	Total Dépense			160 408
Total Recette			791 036	Total Recette			83 425
Recette / Dépense	Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2022	Recette / Dépense	Chapitre	Budget 2023	Réalisé 2022
Total Dépense		1 642 075,18	667 375	Total Dépense		969 303,36	160 408
Dépense	011 Charges à caractère général	236 250	193 185	Dépense	16 Emprunts et dettes assimilés	25 000	23 356
	012 Charges de personnel et frais assimilés	362 654	341 499		20 Immobilisations incorporelles	20 000	
	014 Atténuations de produits	48 793	40 439		204 Subvention d'équipement	2 100	1 650
	65 Autres charges de gestion courante	96 882	90 566		21 Immobilisations corporelles	669 725	58 429
	66 Charges financières	1 500	1 686		23 Immobilisations en cours	132 000	74 402
	67 Charges exceptionnelles	1 000,18			001 Déficit d'investissement reporté	70 478,36	
	022 Dépenses imprévues	50 000			020 Dépenses imprévues	50 000	
	023 Virement à la section d'investissement	842 746			041 Opérations patrimoniales	0	2 571
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250		Total Recette		969 303,36	89 929
Total Recette		1 642 075,18	1 634 043	Recette	10 Dotations, fonds divers et réserves	123 308	79 279
Recette	013 Atténuations de charges	3 000	9 499		13 Subventions d'investissement reçues	0	565
	70 Produits des services, domaine et ventes diverses	79 000	80 308		16 Emprunts et dettes assimilés	999,36	1 010
	73 Impôts et taxes	390 115	405 764		001 Excédent d'investissement reporté	0	6 504
	74 Dotations, subventions et participations	234 199	233 946		021 Virement de la section de fonctionnement	842 746	
	75 Autres produits de gestion courante	54 300	57 702		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250	
	77 Produits exceptionnels	100	3 817		041 Opérations patrimoniales	0	2 571
	002 Excédent de fonctionnement reporté	881 361,18	843 007				

-Voté à l'unanimité

➤ **Vote des Taux des impositions locales pour l'année 2023 - Délibération n° 14-03-2023-05**

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'impositions 2022

- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) : 53,05%
- Taux de la Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TNFB) : 57,75%
- Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire (THRS) : 13,16%

Voté à l'unanimité

➤ **Vote des subventions aux associations 2023 – Délibération n° 14-03-2023-06**

BUDGET SUBVENTION 2023	
TOTAL SUBVENTION	8 557
SCOLAIRE	
Ecole Élémentaire (sortie)	1 800
Ecole Élémentaire (Piscines)	1 000
Coopérative scolaire Élémentaire	850
Association des Parents d'Elèves	560
Foy socio-Educatif (FSE) Collège Verson	147
SPORT	
ASLO Tourville	2 000
Ass. Sportive Collège de Verson	150
SOCIAL	
Restau du Cœur (14 Mondeville)	200
Banque Alimentaire Calvados	150
DIVERS	
Club de l'Amitié	250
Jumelage de l'Odon	850
Lamido	500
Fondation du Patrimoine	100

Voté à l'unanimité

➤ **Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale à effet du 01 septembre 2023 – Délibération n° 14-03-2023-07**

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : par repas

-Enfants habitant la commune :

1 enfant : 3,85€ passe à 4,00€

2 enfants et plus : 3,31€ passe à 3,43€

-Enfants hors commune :

1 enfant : 5,45€ passe à 5,67€

2 enfants et plus : 4,69€ passe à 4,88€

-Enfants domiciliés hors commune et dont au moins un des parents est employé à

La commune de Tourville sur odon :

1 enfant : 3,85€ passe à 4,00€

2 enfants et plus : 3,31€ passe à 3,43€

-Tarif par repas pour 1 adulte : 6,46€ passe à 6,72€

(Tarif réservé aux enseignants et au personnel communal)

-Repas commandés hors délai (exceptionnel) : 6,46€ passe à 6,72€

TARIFS PAR JOUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE, par enfant (pas de modification) :

-le matin seulement : 2,12€

-le soir seulement : 2,46€

-le matin et le soir : 3,49€

1.00€ par tranche de 5 minutes dépassées après 18h30

Vote à l'unanimité

> **Tarifs location de la salle polyvalente – Délibération n° 14-03-2023-08**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur.

Rappel des tarifs :

-WEEK-END :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 318€

Tarif pour les hors commune : 617€

-VIN D'HONNEUR :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 125€

Tarif pour les hors commune soit 208€

Participation au ménage (personne ne souhaitant pas faire le ménage) : 150€

Voté à l'unanimité

> **Durée amortissement subvention d'investissement – Délibération n° 14-03-2023-09**

Suite à l'attribution d'une aide aux habitants de la commune pour l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique, imputée en investissement au compte 204, Article 20421 : subvention d'équipement versée aux personnes de droit privé, il y a lieu de procéder à l'amortissement de cette subvention versée.

Il est à noter que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les Collectivités quelle que soit la population.

Elles sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque les subventions financent des biens mobiliers, du matériel ou des études.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la durée d'amortissement suivante pour les subventions d'équipement versées aux Tourvillais pour l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique :

- Imputation : 20421
- Bien : Vélo neuf à Assistance Electrique
- Durée d'amortissement : 1 an
-

Voté à l'unanimité

> **Subvention Vélo à Assistance Electrique pour l'année 2023 – Délibération n° 14-03-2023-10**

En 2021 et 2022, il a été proposé une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Quinze demandes ont été accordées.

Monsieur le Maire demande si nous renouvelons cette offre pour 2023.

Adopté par vote : 1 contre et 9 pour

> **Indemnité de fonction des élus – Délibération n° 14-03-2023-11**

Suite à la demande de la Trésorerie Caen Municipale, il y a lieu de reformuler la délibération du 16/06/2020 relative au versement des indemnités des élus.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de voter les Indemnités du Maire et des Adjointes, calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027), conformément aux dispositions des articles L2123-20 0 24 et R2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales .

SOIT :

- Maire : 51.60 % de l'IB 1027

- Par adjoint : 19.80 % de l'IB 1027

Voté à l'unanimité

> **Participation au marché Acquisition de produits et matériels d'entretien avec la CU CAEN LA MER – Délibération n° 14-03-2023-12**

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics concernant différentes prestations et achats.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de participer au marché Acquisition de produits et matériels d'entretien.

Le marché durera 1 an à compter du 1er janvier 2024 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2027.

CONSIDERANT l'intérêt de participer au groupement de commandes pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

- Acquisition de produits et matériels d'entretien.

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Voté à l'unanimité

➤ **Recensement population 2023**

Le recensement de la population de Tourville Sur Odon s'est déroulé du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Monsieur le Maire tient à remercier Madame Carole TURQUETIL pour son rôle de coordonnatrice et pour le bon déroulement des opérations.

Les 1ers éléments de l'enquête font apparaître un nombre de 465 logements pour 1 125 habitants. 9 Logements n'ayant pas répondu à l'enquête, il devrait y avoir une correction sur le nombre d'habitants. 82% des déclarations ont été effectuées par internet.

-Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

Prévue le mardi 21 Mars 2023 à 17h00 en mairie, en présence de Mr BALLAMY Alain, géomètre.

❖ **Tour de table :**

-Aurélié BLONDEL : Signale qu'un véhicule est resté immobile depuis quelque temps sur la voirie communale du lotissement le Val d'Odon.

❖ **Prochain Conseil Municipal : Lundi 15 Mai 2023 à 20h30**

La séance est levée à 20h35

Le Secrétaire de séance
Nicolas RENARD

Le Maire
Didier BOULEY